

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Adopté

N° AS343

AMENDEMENT

présenté par
M. Ménagé et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 44

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer l'article 44 réintégré par le Sénat afin de ne pas geler les prestations sociales.